

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE CAVES**

**Réunion du Lundi 28 aout 2017 à 18h**  
**Compte rendu n° 2017- 08**

L'an **deux mil dix-sept, le vingt-huit aout à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de la Commune de CAVES, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur **Bernard DEVIC, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **12 aout 2017.**

**Présents** : Bernard DEVIC, Sylvain GOMEZ, ANDRE MOULIS, SYLVIE ONNIS, Séverine BESSODE, Jean-Pierre CORNET, DANIELLE ORTUNO, Thierry SAUZE, Franck CANAVEILLES.

**Absents** : BERTRAND CASTANY, Marie Fleur LEPAGE-SIRVEN PROCURATION Franck CANAVEILLES, Eliane GOTTARDINI PROCURATION Thierry SAUZE, Isabelle DORMIERES PROCURATION Sylvie ONNIS, Philippe LANGOUSTET PROCURATION BERNARD DEVIC

**Secrétaire de séance** : Sylvie ONNIS

- I. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juillet 2017.
- II. Entrée Ouest : Calendrier des travaux
- III. Point Rentrée Scolaire
- IV. Gestion du personnel
- V. Calendrier des Commissions
- VI. Questions diverses
  - Projet CEE - Projet Eco-habitons
  - Rythmes scolaires TAP – Conséquences BP et Associations
  - Tapages nocturnes – Dégradations – Vandalisme (Espace Laborde)
  - Points Elagages – Clôtures – Relations avec le voisinage – Groupe de Travail
  - Saison cévenole « Bons comportements »
  - Date réception des bacheliers
  - Dossier reprise de l'épicerie
  - D.P.U

## **Modification de l'ordre du Jour du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en rajoutant trois points spécifiques.

1. Modification des représentants communaux à la CLE SAGE de RIVAGE
2. Modification des tarifs de la cantine
3. Adoption d'un avenant à la convention avec les services de la Bibliothèque Départementale de l'Aude

L'assemblée approuve la modification de l'ordre du jour à l'unanimité.

## **Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal.**

L'assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

## **Entrée Ouest : Calendrier des travaux**

Monsieur André MOULIS indique que la programmation suit son cours et que le début des travaux du giratoire de l'entrée ouest est programmé pour le mois d'octobre prochain.

Le chantier devrait se terminer en fin d'année 2017 avec une inauguration début 2018.

## **Point Rentrée Scolaire**

Madame Danielle ORTUNO précise que la rentrée est programmée pour le Lundi 4 Septembre 2017. Elle indique que les services de l'Académie ont émis un avis favorable à la dérogation permettant de revenir à la semaine des 4 jours.

Elle informe que le mercredi matin, les services du SIVOM proposeront un service A.L.S.H car il bénéficie de la compétence enfance jeunesse.

Madame ORTUNO rappelle que les services municipaux travaillent en parfaite collaboration avec la directrice de l'école pour préparer une rentrée sereine dans l'intérêt des élèves.

Monsieur le Maire indique qu'une nouvelle institutrice, Madame CLERC Marie Cécile, a pris ses fonctions au sein de l'école de CAVES en remplacement de Madame ARGENCE.

## **Modification des tarifs cantine**

Monsieur le Maire indique que le traiteur qui fournit les cantines des écoles du RPI va appliquer une majoration de ses tarifs dès la rentrée 2017.

Il est à noter que le tarif actuel n'a pas évolué depuis près d'une dizaine d'années rendant l'augmentation du tarif cohérente par rapport à l'évolution de l'inflation depuis une décennie.

Afin de maintenir un tarif social en adéquation avec les tarifs pratiqués par les communes voisines mais également afin de ne pas modifier le tarif lors de la

prochaine augmentation du traiteur, Monsieur le Maire propose de fixer un tarif de la cantine à 3.50€.

L'assemblée approuve à l'unanimité cette modification de tarif.

### **Gestion du Personnel**

Monsieur le Maire rappelle que la disparition des TAP entraîne mécaniquement un transfert d'heures. La Municipalité va opérer un redéploiement de ces heures pour répondre à des besoins récurrents en termes d'entretien, notamment à l'Ecole où nous sommes défaillants, mais également de numérisation des archives communales.

Monsieur le Maire rappelle que pour l'année 2017, il s'est engagé à ne pas réduire les heures ni pénaliser le personnel. Selon les orientations budgétaires 2018 avec la baisse de dotation, il est possible que la Municipalité ne puisse budgétairement pas se permettre de maintenir le niveau actuel de service. Il est donc envisageable que la municipalité prenne lors de l'année 2018 des mesures correctrices.

### **Calendrier des Commissions**

Conscient que le travail d'équipe est un accélérateur de projet, Monsieur le Maire insiste pour que les vice-présidents de commission réactivent dès la rentrée de Septembre les groupes de travail tant au niveau de la sécurité, de l'enfance jeunesse ainsi que de la culture et de la communication.

Les responsables de commissions présents prennent note de cette commande et assurent qu'ils vont prochainement convoquer des réunions avec des propositions en fin d'année.

### **Modification du représentant communal à la Commission Locale de l'Eau SAGE de RIVAGE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que parallèlement à la désignation de délégués au Syndicat « R.I.V.A.G.E. » elle doit désigner un délégué à la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.).

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Thierry SAUZE en tant que représentant communal.

L'assemblée approuve à l'unanimité cette nomination.

### **Avenant à la convention avec les services de la Bibliothèque Départementale de l'Aude**

Dans le cadre de la convention qui lie la Municipalité avec la Bibliothèque Départementale de l'Aude, il est nécessaire de mettre à jour la convention. Cet avenant permet d'inclure et de valoriser l'investissement financier réalisé par les services de la BDA avec la mise à disposition de mobilier.

Monsieur le Maire insiste sur les excellents rapports qu'entretiennent la commune et le Département de l'Aude et rappelle tout le soutien apporté à la réussite de la Maison Rose Suzanne.

L'assemblée approuve à l'unanimité cet avenant et donne pouvoir au Maire de signer tous documents affairant

## **Questions diverses**

- CEE et Journée Eco-Habitons : Monsieur le Maire rappelle l'intérêt du dispositif accompagné par le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise et le Syaden et le Grand Narbonne.  
Monsieur le Maire rappelle que dès le 14 octobre, l'expérimentation sur l'extinction momentanée de l'éclairage public débutera.
- CAVIAR 2 : Monsieur le Maire félicite tous les acteurs et les artistes qui ont participé au succès de cette manifestation. Dès le printemps 2018, la Municipalité travaillera sur l'édition de CAVIAR 3.
- Rythmes scolaires TAP – Conséquences BP et Associations : Monsieur le Maire et le Conseil Municipal maintiennent leurs soutiens financiers aux associations malgré la fin des TAP pour l'année 2017 mais l'année 2018 sera différente.
- Tapages nocturnes – Dégradations – Vandalisme : Monsieur le Maire confie à Sylvain GOMEZ le soin de constituer un groupe de travail pour porter une recherche d'amélioration sur ce sujet. Il remercie les services de la Gendarmerie de Port Leucate qui ont effectués de très nombreuses rondes sur la commune durant la période estivale. L'espace Laborde semble attirer beaucoup de monde la nuit !!
- Points Elagages – Clôtures – Relations avec le voisinage – Groupe de Travail : Monsieur le Maire confie à Sylvain GOMEZ le soin d'optimiser la communication concernant le rôle de la commune mais également le soin de réfléchir à des outils permettant de la communication et l'échange entre voisins.
- Saison cévenole « Bons comportements » : Monsieur le Maire indique que le risque d'évènement cévenol est fort et que les services préfectoraux ont mis en garde les communes. Une communication spécifique sera transmise prochainement.
- Date réception des bacheliers : La date est fixée au vendredi 29 Septembre 19h00.
- Dossier reprise de l'épicerie bar : Monsieur GOMEZ indique que l'épicerie va être reprise et apporte tout le soutien de la Municipalité à cette création d'entreprise.
- Activation du Droit de Préemption Urbain : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'éventualité à préempter un bien à la vente.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h00.